

Monsieur Daniel Dubas Délégué du Conseil fédéral à l'Agenda 2030 Office fédéral du développement territorial Section développement durable 3063 Ittigen

Par courrier électronique : aemterkonsultationen@are.admin.ch

Paudex, le 15.02.2021 GBO/CBI

Stratégie pour le développement durable 2030

Monsieur,

Dans le délai imparti et après avoir étudié les documents mis à disposition, nous vous faisons part de notre prise de position s'agissant de l'objet précité.

#### 1. Remarques générales

Le Centre Patronal a pris connaissance du projet du Conseil fédéral en ce qui concerne sa Stratégie pour le développement durable 2030 et des lignes directrices de sa politique de développement durable. Nous prenons acte que la stratégie est désormais conçue pour une période de dix ans au lieu de quatre et que le Conseil fédéral inscrit le développement durable comme une exigence importante pour toutes les politiques sectorielles de la Confédération. L'Agenda 2030 et ses objectifs de développement durable constituent le cadre de référence non contraignant de cette stratégie.

C'est à juste titre que le Conseil fédéral estime que la Suisse est déjà très avancée s'agissant de certains objectifs de l'Agenda 2030. Elle dispose par exemple d'un système de formation de haute qualité et offre un bon accès aux soins à sa population. En comparaison internationale, la Suisse est également en avance dans d'autres domaines comme la politique climatique et la question de la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et l'environnement, conformément aux normes internationales.

La stratégie met l'accent sur les champs thématiques pour lesquels il existe, au niveau fédéral, des besoins d'agir particuliers ou dans lesquels la nécessité de coordonner les politiques sectorielles est la plus marquée. Elle se concentre sur trois thèmes préférentiels – « Consommation et production durables », « Climat, énergie, biodiversité » et « Égalité des chances » – qu'elle considère comme prioritaires pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 par la Suisse. Nous observons que le principe voulant prendre en compte – de manière intégrée, équivalente et équilibrée – les trois dimensions qui caractérisent le développement durable (économie, social et environnement) n'est que partiellement respecté. En effet, à la lecture des différents axes stratégiques, nous observons que la dimension économique est quelque peu mise en retrait par rapport aux questions environnementales et sociales.

Route du Lac 2 1094 Paudex Case postale 1215 1001 Lausanne T +41 58 796 33 00 F +41 58 796 33 11 info@centrepatronal.ch

Kapellenstrasse 14 Postfach 3001 Bern T +41 58 796 99 09 F +41 58 796 99 03 cpbern@centrepatronal.ch Nous convenons que le développement durable est un élément qui doit être pris en considération dans les différentes politiques sectorielles de la Confédération. Pour autant, il doit concrètement favoriser autant l'économie que les questions sociales et environnementales. En aucun cas le développement durable ne doit léser l'activité et la place économique de la Suisse ou la prospérité de notre pays. Des conditions-cadres favorisant la liberté d'entreprendre et la compétitivité de nos entreprises participent justement aux solutions pour relever les défis écologiques et sociaux.

Le rapport note que l'économie et le marché financier – tout comme la formation, la recherche et l'innovation – jouent un rôle important lorsqu'il s'agit de rapprocher la Suisse des objectifs prioritaires de la stratégie. Ces domaines sont en effet de grande importance et doivent à notre sens être mieux intégrés à la stratégie et aux thèmes préférentiels choisis. Il en va de même de l'industrie.

La présente stratégie se limite à donner des lignes directrices pour la politique fédérale. A cet égard, elle ne mentionne pas de mesures. Celles-ci sont définies d'une part dans le cadre des processus de décision ordinaires des politiques sectorielles concernées. À chaque législature, le Conseil fédéral adopte d'autre part un plan d'action relatif à la stratégie, qui décrit des mesures complémentaires permettant de concrétiser les objectifs et axes stratégiques. Nous suivrons donc avec attention les mesures proposées, notamment dans le cadre des processus de décision ordinaires des politiques sectorielles concernées.

## 2. Remarques particulières

# 4.2.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre et maîtriser les répercussions des changements climatiques

Cet objectif est d'ores et déjà pris en considération par la Confédération (Accord de Paris, Stratégie énergétique 2050 et Stratégie climatique à long terme 2050). Il se traduit déjà par un certain nombre de mesures. En particulier, la loi sur le CO2 prévoit déjà un certain nombre de règles visant précisément à réduire les émissions de CO2 dans les bâtiments ou en matière de mobilité, à abandonner les énergies fossiles et à privilégier les énergies renouvelables.

# <u>4.2.2 Diminuer la consommation d'énergie, utiliser l'énergie de manière efficace et développer les énergies renouvelables</u>

Même remarque qu'au point 4.2.1. Par ailleurs, notre politique énergétique doit être conduite par le principe cardinal de la sécurité en approvisionnement.

### 4.3 Egalité des chances

- L'objectif de lutte contre la pauvreté (que ce soit par des mesures de formation, d'intégration ou d'apprentissage des langues nationales pour les étrangers) est à relever. Il ne manquera pas de soulager aussi les pressions sur le filet social, dont on peut relever au passage qu'il est extrêmement étoffé en Suisse et ne laisse guère de monde sur le carreau.
- L'intégration des personnes handicapées dans le marché du travail, qui a toujours été un objectif prioritaire des organisations patronales, va dans le (bon) sens des dernières révisions de la LAI.
- Nous soulignons avec satisfaction qu'il « est crucial d'axer la formation numérique sur les compétences et les connaissances requises dans l'économie ».
- Favoriser une offre de logement appropriée dans le cadre des axes stratégiques nationaux de l'égalité (p. 23): il est prévu en particulier que la construction de logements abordables est encouragée, ce qui est déjà réalisé notamment par le biais du fonds de roulement en faveur de la construction de logements d'utilité publique.
- L'axe stratégique national « assurer l'égalité des chances dans l'accès à la formation » (p.23) nous inquiète dans sa formulation : « compenser les discriminations de manière transversale et à tous les niveaux ». En effet, nous nous opposons aux éventuelles politiques « affirmative action » qui donnent des bonus

- d'accès aux étudiants issus de minorités et qui pénalisent ceux issus de groupes favorisés.
- Nous prenons acte du dernier objectif « Assurer la cohésion sociale » (p.23), qui déclare que « la couverture garantie par les assurances sociales est maintenue ; ces dernières sont consolidées sur le plan financier ». Notre organisation plaide de longue date pour consolider l'existant et ne pas étendre les prestations. A notre satisfaction, les questions du revenu de base inconditionnel (RBI) ou de l'assurance générale de revenus ne sont pas mentionnées et donc pas prises en considération.

### 5.3 Formation, recherche et innovation

 Considérer les domaines formation, recherche, innovation (FRI) en tant que moteur du développement durable nous semble approprié.

#### 3. Conclusions

Le Centre Patronal constate que la Suisse est déjà très avancée s'agissant de certains objectifs de l'Agenda 2030 et qu'elle a en vigueur toute une série de mesures qui vont dans le sens du développement durable tel qu'il est présenté dans le rapport.

L'évolution vers un monde plus durable est un paradigme que nous devons prendre en considération. Le Centre Patronal souhaite que l'ensemble de la société et en particulier le monde de l'économie puisse prendre une part essentielle à cette évolution et à la réalisation des objectifs découlant de la stratégie présentée. Pour ce faire, il est indispensable de mettre en œuvre des conditions-cadres favorisant la liberté d'entreprendre et la compétitivité de nos entreprises. Les futures mesures qui seront décidées doivent prendre en considération les besoins et les attentes des entreprises afin de ne pas compromettre leur capacité d'innovation qui participent activement au développement social, à la préservation de l'environnement et à la prospérité de notre pays.

Sous réserve des éléments évoqués ci-dessus, le Centre Patronal soutient dans son principe la Stratégie pour le développement durable 2030.

\* \* \*

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Centre Patronal

**Gregory Bovay**